



N°23/ 002 /M-COMK/SE/DAAF/SA

RELEVÉ DE DECISIONS

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DES JEUDI 24 et VENDREDI 25 AVRIL 2025**

**Convocation N°023/002/COMK/SE/DAAF-CCJ/SA du 18/04/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, et les jeudi 24 et vendredi 25 avril, le Conseil de Communal de la commune de Kérou, s'est réuni en sa première session ordinaire dans la salle de conférence de l'hôtel de ville de Kérou, sur convocation N°023/002/COMK/SE/DAAF-CCJ/SA du **18/04/2025**. Ladite session s'est ouverte sous la présidence de Monsieur GOUNOU Hubert Banni, Premier Adjoint au Maire de la Commune.

Etaient présents les conseillers communaux dont les noms suivent, il s'agit de :

DJETTA Djoiri Imali Hamann, GOUNOU Hubert Banni, WARI Gaston, GUERA Sanni, SANGA KOTO Sanni,,BONI IMOROU Mémounatou, BORO Sanni, BANI HUBERT Sabi Mora, SABI Sanni, BIO GOUNOU S.W.Séko, KONIGUI BAIRA Méré, MEAYAKI Boni Nassirou, WANRIGUI Dangami, GANDE Dagui Yô, SEIDOU Moumoune, YAROU K. T.S. Alin, N'DIAYE Ousmane, SABI MASSO Orou Barigui, DJABONI Orou Daouda, OUTENI Marcellin.

**DECISIONS**

1-Est examiné et adopté le compte rendu de la première session ordinaire du conseil communal au titre de l'année 2025 ;

- 2- Est examiné le rapport d'activités du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 du conseil de supervision ;
- 3- Est validé le Compte Administratif gestion 2024 de la commune de Kérou ;
- 4- Est validé et affecté le résultat de la commune gestion 2024 ;
- 5- Est validé le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC° de Kérou ;
- 6- Est examiné et validé le rapport du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 de la Commission des Affaires Economiques et Financières sur la gestion du marché à bétail de Kérou
- 7- Est validé les idées de projet à réaliser sur les fonds de dédommagement reç

**RECOMMANDATIONS**

**Les recommandations ci-après ont été formulées :**

- 1- Adresser une correspondance au comité de gestion du marché à bétail de Kérou au sujet de la malversation financière constatée par certains membres conformément au règlement intérieur, correspondance à faire signer par le Maire ;

- 2- Vulgariser le Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC), après son approbation par la Préfecture ;
- 3- Saisir le Préfet pour la réquisition d'une force publique dans le cadre des activités du lycée technique agricole ;
- 4- Faire le point des infrastructures hydrauliques démolies par l'entreprise SYNOHYDRO dans le cadre des travaux de bitumage de la route Djougou-Péhunco-Kérou Banikoara

  
La Secrétaire de séance  
M. Rachidath DOUGBE OUSMANE

Fait à Kérou, le 25 avril 2025

  
Le Président de séance  
Djoiri Imali Hermann DJETTA